

United Aircraft

moteurs sont reconnus dans le monde entier comme les plus réussis dans leur catégorie; ils servent aux aéronefs et ont d'autres applications dans le transport terrestre: les turbotrains canadiens, usages maritimes, Bell Voyageur et l'aéroglyseur Viking, le matériel auxiliaire des aéroports, les stations de pompage et de compression et d'autres applications industrielles. Le programme conjoint de développement portait essentiellement sur deux moteurs d'aéronefs, le PT-6 et le JT15D.

Ce programme a connu beaucoup de succès et les ventes du Canada ont dépassé 500 millions de dollars; on prévoit que les ventes de ces moteurs dépasseront 1.5 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

Pour résumer la situation jusqu'ici, et c'est important, la compagnie poursuit son programme d'investissements en dépit du ralentissement économique général actuel, et continue à agrandir ses installations de fabrication, de montage et d'essai pour accroître sa capacité de production interne. Dans le cadre de cet investissement de 6 millions de dollars en 1975, contre 3.5 millions en 1974, il est prévu de doubler l'aire de montage des moteurs et de remettre à neuf une cellule d'essai des moteurs pour permettre d'augmenter la production des moteurs JT15D. Les taux de production actuels des moteurs ont augmenté de 50 p. 100 par rapport au début de 1975. L'emploi à l'usine de Longueuil est revenu au niveau maximum de 1973, avec 5,300 travailleurs.

Le syndicat est toujours officiellement en grève, mais la compagnie a quand même accepté les recommandations du ministre du Travail du Québec en vue de régler le conflit. La majorité des membres du syndicat sont retournés au travail et les deux parties désirent poursuivre les négociations de bonne foi. Le gouvernement a toujours insisté pour que la compagnie rapatrie le travail temporairement transféré aux États-Unis. La compagnie a assuré que tout ce travail serait rapatrié avant la fin du premier semestre de 1976. En fait, il se peut que cela ait lieu avant.

Le 15 mars 1973, le document dont j'ai parlé plus tôt prévoyait ces exemptions dont au moins quatre concernent cette question. Elles ont été définies le 1^{er} mai.

Si le gouvernement a fait ces exceptions, c'était surtout pour fournir le maximum de renseignements non seulement au public, mais aussi aux députés pour leur permettre de bien comprendre ces questions importantes et en même temps leur donner suffisamment confiance dans les opérations du gouvernement.

D'une part, le gouvernement se dit désireux de fournir le maximum de renseignements et, d'autre part, il a l'obligation d'assurer une bonne administration, et un parlementaire a beaucoup de mal à juger de quel côté doit pencher la balance. Dans bien des cas, il est possible de ne pas nuire à l'administration en fournissant des renseignements de façon confidentielle. Le gouvernement a fourni le maximum de renseignements sur le cas en question en s'efforçant de respecter ses autres obligations.

Le 27 janvier 1974, le ministre de l'Industrie et du Commerce a déposé à la Chambre des copies de tous les accords de développement entre la Couronne et United Aircraft, à l'exception de trois amendements. Ces amendements en ont été exclus sur le conseil d'avocats, car ils contenaient des renseignements secrets d'ordre technique et financier qui auraient violé la sécurité industrielle s'ils

[M. Philbrook.]

avaient été communiqués aux concurrents de la compagnie.

La correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et United Aircraft l'année dernière reste de nature confidentielle. Elle concerne des questions particulièrement importantes pour la société, par exemple, l'amélioration ou l'adjonction de chaînes de production, qui sont essentielles à l'avenir de la société et qui, à cause des coûts élevés, peuvent exiger des entreprises à participation. La divulgation de ces renseignements pourrait porter préjudice à la production et à l'emploi dans cet important secteur de l'industrie aéronautique canadienne. Il est essentiel que le gouvernement maintienne le caractère confidentiel des renseignements se rapportant à la United Aircraft, s'il veut que ses efforts pour favoriser les innovations techniques et le développement industriel soient couronnés de succès et pris au sérieux.

● (1710)

La United Aircraft nous a, à titre confidentiel permis de consulter complètement ses livres comptables, ses analyses de marchés et ses programmes à long terme de fabrication et de mise en marché. La divulgation de ces renseignements pourrait ruiner les avantages que la société possède sur ses concurrents internationaux dans le domaine des petits moteurs d'avion, elle irait à l'encontre des intérêts du Canada. Elle pourrait également nuire aux contrats de la United Aircraft avec ses sous-traitants et ses fournisseurs tant au Canada qu'à l'étranger. De plus, le gouvernement ne souhaite pas la divulgation indirecte de renseignements de nature confidentielle concernant les sociétés canadiennes qui traitent avec la United Aircraft.

Enfin, la divulgation pourrait nuire à la libre communication de renseignements entre le gouvernement, la United Aircraft et d'autres sociétés canadiennes, ce qui entraverait notre développement industriel et nos objectifs commerciaux dans ce secteur de production hautement technique et dans d'autres secteurs de l'économie canadienne. Madame l'Orateur, j'estime que les mesures efficaces prises jusqu'à présent par le gouvernement ont dû calmer l'inquiétude exprimée par le député dans sa motion.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) demande la parole. Avant de la lui donner, je dois informer la Chambre que son intervention clôturera le débat sur cette question.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Madame l'Orateur, ce n'est pas la première fois qu'un partisan du gouvernement expose, au début de son intervention, des principes valables qu'appuient des membres des deux Chambres...

M. Epp: Le député veut certainement dire des députés des deux côtés de la Chambre?

M. Broadbent: Je vous prie de m'excuser; j'aurais dû dire des députés des deux côtés de la Chambre. Le discours du député qui, au début, appuyait ostensiblement le principe de cette motion, s'est terminé sur une note différente. Les membres de mon parti en sont venus à la conclusion que, loin d'observer le principe énoncé un jour par l'Auditeur général, le gouvernement fait le contraire. Il n'a pas l'intention de se conformer à ces principes. Je vais approfondir cette question dans les quelques minutes dont je dispose.